

## Achat d'un véhicule avec compteur trafiquer

## Par YTREZA, le 13/12/2011 à 17:00

## Bonjour,

J'ai acheté une C5 2.2 l Hdi pour 110 000Km, suite à des souci j'ai pris contact avec mon assistance juridique. Un expert vient voir le problème et trouve que la voiture n'a pas le kilométrage indiqué sur le compteur mais environ 350 000Km. Je fais donc appel à la justice et jugement passé, la personne qui n'était pas la personne qui était devant moi lors de la vente, ne parle pas français et na pas de quoi remboursé le véhicule et les frais.

Ma question est : Qu'est ce que je peut faire ou demandé? Est que je pourrais avoir une indemnisation?

Merci de m'aider s'il vous plait.

à Bientôt

QUELRODRIGUE